



Loire, patrimoine écologique à préserver

Thème 2 : La Loire, espace économique, espace écologique

Calendrier Engagement
2016-2017



Échéance prévisionnelle
2017

FICHE INFORMATION
n° : **02_09_07**

Maîtrise d'ouvrage : Pôle Métropolitain

ACTION : SCOT Équilibre écologie-économie – Réduction de la consommation de terrains naturels et agricoles

RAPPEL DE L'ENGAGEMENT n° 09 :

Le PLU métropolitain sera approuvé en 2018 et va intégrer plusieurs leviers pour maintenir cet équilibre : la création d'une trame verte et bleue, le maintien des activités industrielles en bord de Loire (notamment sur le Bas-Chantenay et Cheviré), la réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels et agricoles, la prise en compte de l'inondabilité. Nantes Métropole est également engagée dans la révision du SCOT (échéance 2017) au sein duquel elle portera cette exigence d'équilibre écologie/économie.

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Le DOO du SCoT est rédigé de la façon suivante :

« La métropole Nantes Saint-Nazaire affirme comme objectif prioritaire la lutte contre l'étalement urbain en tendant à l'horizon 2030, vers une réduction de 50 % de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (avec un minimum de 40 %) de l'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine.

Des objectifs différenciés minimum sont définis pour chaque intercommunalité afin de répondre à l'objectif global à l'horizon 2030 », et Nantes Métropole a comme objectif de réduire sa consommation d'espace de 50 %.

L'agriculture de marais fait l'objet d'une attention spécifique :

« Une attention particulière doit être portée aux terres basses (prairies alluvionnaires, prairies humides, prés-marais et marais), qui, quoique généralement utilisées par l'agriculture pour le pâturage ou le fauchage, concernent des zones humides qu'il est impératif de préserver pour l'équilibre écologique et paysager du territoire. Ces espaces sont à préserver en tant qu'espaces naturels. Cependant, les systèmes d'exploitation agricoles qui leur sont liés doivent pouvoir être préservés et valorisés (maintien des sièges d'exploitation, abris pour animaux...). Pour préserver cette agriculture de marais, il s'agira de permettre des installations ou constructions sur des terres hautes pour exploiter des terres basses. »

CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

Arrêt du SCoT : 9 mars 2016

Avis PPA : mai – juillet 2016

Enquête publique : rentrée 2016

Approbation : fin 2016

SCoT exécutoire : début 2017

MODALITÉS DU DIALOGUE CITOYEN ASSOCIÉ :

1 soirée contributive en septembre 2016 consacrée à l'environnement

4 réunions publiques en janvier 2016

Enquête publique : rentrée 2016

DIMENSION FINANCIÈRE :